Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_58-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sur convocation en date du 3 avril 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 56
Votants : 57
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-058/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Marie-Annick DREANO, la doyenne d'âge de l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 portant composition de l'organe délibérant de Ploërmel Communauté selon la règle de droit commun,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,

Vu la démission de Monsieur André BRIEND de son mandat de conseiller communautaire de la commune de Forges de Lanouée,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_58-DE

Vu les démissions de Monsieur Jacques BIHOUÉE, Madame Maryvonne LE BLANC, Monsieur Jean-Marc CROCHERIE, Madame Martine CHATEL, de leurs mandats de conseillers municipaux et communautaires de la commune de Forges-de-Lanouée,

Vu la démission de Madame Thérèse MAINGUY de son mandat de conseillère communautaire de la commune de Guillac,

Vu les démissions de Monsieur Patrick LE DIFFON, Madame Monique GARAUD, Monsieur Pierre-Jean JARNO, Madame Ghislaine DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, Monsieur Maurice OLIVIER, Madame Elisabeth DERVAL, Monsieur Jean-Michel BARREAU, Madame Anita PONGELARD de leurs mandats de conseillers municipaux et communautaires de la commune de Ploërmel,

Vu les dispositions du code électoral,

Le nombre de sièges de l'organe délibérant de Ploërmel Communauté est fixé à 58 et réparti comme suit entre les différentes communes :

Communes	Nombre de sièges	Conseillers Communautaires titulaires	Conseillers communautaires suppléants
Brignac	1	Armelle RIDARD	Gérard LUCAS
Campénéac	2	Hania RENAUDIE Bruno GABARD	
Concoret	1	Ronan COIGNARD	Sarah MULLER
Croix-Helléan (La)	1	Thierry CHAMAILLARD	Fabien ADELYS
Cruguel	1	David BOULVAIS	Fabrice CARO
Évriguet	1	Sophie COUTANT	Vanessa COINTET
Forges de Lanouée	3	Edwige MESSAGER Pascal NIZAN Patrick POCARD	
Gourhel	1	Kevin ARGENTIN	Guillaume LELEVÉ
Grée-Saint-Laurent (La)	1	Élections municipales en attente	
Guégon	3	Marie-Noëlle AMIOT Damien GUIHUR Corinne PERRÉ	
Guillac	1	Stéphane ROUAULT	Katell VINCENT
Guilliers	1	Jean-Luc GICQUEL	Aurélie PIQUET
Helléan	1	Jean-Jacques MALEY	Claude LE TARNEC
Josselin	3	Nicolas JAGOUDET Fanny LARMET Jack NOËL	

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_58-DE

Lantillac	1	Michel BERTHO	Gwénaël GILBERT
Loyat	2	Didier BOURNE Maud GAVAUD	
Mauron	4	Fabienne BRIERO Didier PIRON Rasa MERECKAITE-BEKERIS Gérard REYNAUD	
Ménéac	2	Michel PICHARD Christelle CONOIR	
Mohon	1	Josiane DENIS	Marie-Annick BOUTÉ
Montertelot	1	Nellie JOLIVET	Loïc LE PEN
Néant-sur-Yvel	1	Philippe LOUAPRE	Jocelyne LAUR
Ploërmel	13	Christophe LAUNAY Isabelle HARDAT Matthieu LE GOVIC Maïwenn RAULT Pascal MARCHAND Marie-Annick DREANO Frédéric POULIZAC Clarisse GUILMOTO Stéphane JAN Karine PRUNIER Adrien HAVARD Joël GUEGAN Patrick VERREY	
Saint-Brieuc-de-Mauron	1	Charles-Édouard FICHET	Corinne DAVID-MENIER
Saint-Léry	1	Daniel MANENC	Isabelle ROCHERON
Saint-Malo-des-Trois-Fontaines	1	Fabienne TANGUY	Bruno TANGUY
Saint-Servant	1	Maryannick LE DEVEHAT	Sophie CASSAR
Taupont	3	Jean-Charles SENTIER Nathalie IAFRATE Daniel LE RUYET	
Tréhorenteuc	1	Michel GORTAIS	Odette MORIN
Trinité-Porhoët (La)	1	Yannick LE BORGNE	Angélique THOMAS
Val d'Oust	3	Florence PRUNET Olivier MILLET Lydia DENOUAL	

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_58-DE

Les communes ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire bénéficient d'un conseiller communautaire suppléant.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

➢ Le doyen d'âge de l'assemblée :
- **DÉCLARE** installé dans ses fonctions le nouveau conseil communautaire ainsi constitué.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

CC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.